

PAULME IMMO

Nos honoraires

Prix de vente du bien	Mandat simple	Mandat exclusif
< 30 000 €	3 500 €	3 000 €
< 200 000 €	12 000 €	10 000 €
< 600 000 €	5 %	4.5 %
> 600 000 €	4.0 %	3.5 %



Les honoraires sont à la charge du vendeur (mandat de vente) ou de l'acquéreur (mandat de recherche). Le barème s'applique obligatoirement à la majorité des ventes. Une baisse exceptionnelle est autorisée pour cas particuliers (Note DGCCRF du 10/01/2017). Les délégation & VEFA concernent le barème du mandant principal (agence titulaire ou promoteur) prévaut.

Honoraires avis de valeur dans le cadre d'une donation, succession, d'un divorce ou du calcul de l'IFI :

- 150 € TTC appartement ;
- 180 € TTC maison ;
- à partir de 250 € pour un immeuble.

www.paulme.immo

celine@paulme.immo

+33 6 79 04 43 85

CONTACTEZ- NOUS !



- Visibilité maximale
- Accompagnement sur-mesure
- +10 ans d'expérience

EURL PAULME IMMO représentée par Mme Céline PAULME - Agent immobilier. Carte professionnelle T 01012021000000002 délivrée par la CCI de l'Ain. RCS 891460651 Garantie financière et RCP par SOCAF - 26, Av. de Suffren